

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vente de puériculture et articles pour enfants « De famille en famille »

## Article 1 – Objet

Le présent règlement fixe les conditions de participation et de déroulement de la vente de puériculture et d'articles pour enfants, organisée par l'Association Famille Plus en collaboration avec la Paroisse de Montfort l'Amaury, le samedi 27 septembre 2025.

## Article 2 – Conditions de participation

1. La participation est réservée aux adhérents de l'association Famille Plus (adhésion de 18 € par famille possible sur place).
2. L'inscription est obligatoire avant la date butoir du 22 septembre 2025.
3. Le prix du stand est fixé à 5 € et **doit être réglé à l'inscription**, soit par virement ou par chèque à l'ordre de Famille Plus. (RIB : FR76 3006 6106 7300 0101 6360 103)
4. Chaque exposant s'engage à vendre uniquement des articles pour enfants en bon état et conformes aux normes de sécurité en vigueur.
  - Les participants devront retourner à la mairie de Grosrouvre :  
Famille Plus - 1 chemin de la Masse 78490 Grosrouvre
    - La demande d'inscription dûment remplie
    - Une photocopie de leur pièce d'identité recto verso
    - Le règlement intérieur daté et signé
    - Le paiement correspondant à la réservation

## Article 3 – Installation et rangement

L'installation des stands se fait à partir de **13h**.

Chaque exposant est responsable de son stand.

La réservation comprend une table et de deux chaises mise à disposition par exposant. Les tables et chaises sont fournies par la paroisse.

L'événement ouvre au public à **14h00** et se termine à **17h30**.

**Le rangement doit être effectué immédiatement après la clôture,  
et chaque exposant doit laisser son emplacement propre.**

## Article 4 – Règles de sécurité

1. Les exposants et visiteurs doivent respecter les consignes de sécurité de la salle et des organisateurs.
2. Il est interdit de bloquer les issues de secours.
3. Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour chaque exposant.
4. Les objets dangereux ou non conformes à la vente sont interdits.

## Article 5 – Responsabilité

1. L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens exposés.
2. L'exposant est responsable de ses articles et de leur conformité.
3. En cas de non-respect du règlement, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un exposant sans remboursement.

## Article 6 – Gestion des déchets

1. Chaque exposant doit assurer la gestion de ses déchets et laisser son espace propre.
2. Des sacs poubelles seront mis à disposition.

## Article 7 – Acceptation du règlement

**L'inscription à l'événement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION date d'envoi avant le 22 septembre

Vente de puériculture et articles pour enfants « **De famille en famille** », tout pour vos enfants !

Lieu : Salle Jean Paul II, Espace Mère Teresa

6 rue de Mantes - Montfort l'Amaury

Date : **samedi 27 septembre**

Horaires : **14 h - 17 h 30** (installation des exposants à partir de 13 h)

## Information de participant

Nom & Prénom :

Adresse :

Code Postal :                      Ville :

Téléphone :

Email :

### 1. Information sur le stand

Je souhaite réserver un stand

J'adhère à l'Association Famille Plus (adhésion possible sur place)

➤ Matériel mis à disposition (table et deux chaises fournies)

Type d'articles vendus :

Vêtements enfant :

Jouets :

Matériel de puériculture :

Autre :

### 2. Engagement et acceptation du règlement

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

➤ Rappel des règles principales :

- Installation à partir de 13 h - Désinstallation après 17 h 30
- Obligation de laisser son stand propre et gérer les déchets
- Assurance « Responsabilité Civile » obligatoire
- Vente d'articles conformes aux normes de sécurité

Date :

Signature précédé : lu et approuvé